

Mont-St-Michel, 4 mars 2013

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de la Municipalité de Mont-St-Michel, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville de Mont-St-Michel, le 4^e jour de mars 2013 à 19h30. Sont présents: André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette, André-Marcel Évéquoz formant le quorum sous la présidence du maire Roger Lapointe.

Lucie Gagnon, secrétaire-trésorière / directrice générale, est également présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h33, le maire ouvre l'assemblée.

13-03-30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :

15 : Cour municipale

16 : Dépôt document droit acquis roulotte

Adoptée

13-03-31 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal du 4 février 2013 tel que présenté.

Adoptée

13-03-32 CONSIDÉRATIONS DES COMPTES

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, résolu à l'unanimité d'accepter les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1300043 à P1300062, totalisant 7 350,63\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2013.
- le registre des chèques général, portant les numéros C1300109 à C1300154, totalisant 51 578,46\$ et portant sur la période du 1^{er} mars 2013 au 31 mars 2013. Des crédits sont disponibles.

Adoptée

13-03-33

CORRESPONDANCE

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité que la correspondance soit acceptée tel que lue.

Adoptée

PROVENANCE

FQM - infos sur la fin des petites centrales hydroélectriques

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens (3) étaient présents aucune question.

13-03-34

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller André Trudel, résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée au Député Monsieur Sylvain Pagé pour l'obtention d'une subvention dans la cadre d'amélioration des chemins municipaux. Les travaux auront lieu dans le Rang 4 Gravel pour poursuivre les travaux déjà entrepris en 2012. Qu'un dossier expliquant la nature des travaux à réaliser sera joint à cette demande. Qu'une copie de cette demande soit également envoyée au ministre des Transports.

Adoptée

13-03-35 **PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL +DON**

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité qu'un montant de 80 \$ soit payé à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre pour de la publicité dans le feuillet paroissial pour l'année 2013. Qu'un don de 835,42 \$ soit fait à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre, somme équivalente au montant total des taxes municipales 2013 pour la partie imposable du presbytère.

Adoptée

13-03-36 **RATIFIER DÉCISION PRISE VERBALEMENT PAR LES ÉLUS/AVANCE DE FONDS AU SERVICE DES INCENDIESPOUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Éric Lévesque, résolu à l'unanimité de ratifier la décision prise par les élus durant le mois de février concernant une avance de fonds au montant de 1 034,77 \$ couvrant 50 % des coûts du spectacle de l'humoriste Martin Rozon le 6 avril 2013, spectacle organisé par le Service des incendies en prévision d'amasser des fonds pour l'achat d'équipements incendie.

Adoptée

13-03-37 **AUTORISER DÉPLACEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Éric Lévesque, résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à assister à une rencontre d'information de la MRCAL le 28 mars 2013.

Adoptée

13-03-38 **DON / BOURSE D'ÉTUDE POUR UN FINISSANT(E) DE NOTRE MUNICIPALITÉ**

*Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux, résolu à l'unanimité qu'un don de trois cent dollars (300 \$) soit offert au Centre Christ-Roi (Éducation des adultes) pour remettre en bourse à un étudiant finissant de Mont-St-Michel qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans sa formation et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.. Dans l'hypothèse où **aucun** finissant méritant ne proviendrait de notre municipalité, la bourse ne serait pas octroyée et remise à la municipalité. Ce montant sera versé au moment*

où nous aurons été informés qu'il y aura un étudiant éligible à recevoir cette bourse.

Adoptée

13-03-39

Demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Modification de l'article 156 du Code municipal

CONSIDÉRANT que l'avancement de la technologie en communication permet aux municipalités de surmonter les contraintes de l'espace et du temps et que son utilité principale consiste à faciliter la production et la diffusion de l'information et à permettre la coordination des actions à distance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Mont-St-Michel demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'adresser une requête au législateur afin que l'article 156 du Code municipal concernant les avis de convocation soit modifié pour y ajouter à la fin du 2^e alinéa que les avis de convocation peuvent être signifiés par courrier électronique ou par télécopieur et d'y spécifier que lorsque l'avis de convocation est transmis par courrier électronique ou télécopieur, l'élu municipal doit retourner un accusé de réception.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle leur demandant de nous appuyer dans cette démarche.

Adoptée

13-03-40

AUTORISER LA REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013(TECQ) POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Proposé par le conseiller André-Marcel Évêquoz, appuyé par le conseiller Éric Lévesque, résolu à l'unanimité d'autoriser la firme comptable GMR (Guilbault Mayer Millaire Richer inc. à faire la reddition de comptes du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) pour les travaux réalisés au 31 décembre 2012. Que ce rapport soit transmis électroniquement avant le 29 mars 2013. Il a été

également convenu d'accepter pour dépôt l'échéancier révisé pour les étapes à franchir pour compléter la mise aux normes de l'usine d'eau potable de la municipalité préparé par Nathalie Sigouin de Génivar inc.

Adoptée

13-03-41

AUTORISER ACHAT POUR LES INCENDIES

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une échelle 28' modèle HD60-28 au montant de 1 030 \$ et d'un adaptateur 4po. No NH NO Z56L46 plus les taxes applicables chez Aréo-Feu. Crédits disponibles au budget 2013 dans les immobilisations.

Adoptée

13-03-42

AUTORISER L'ACHAT D'EXTINCTEURS

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, résolu à l'unanimité d'autoriser le remplacement des extincteurs qui sont installés dans les édifices municipaux et qui ne sont plus conformes, plus de 25 ans. Une cotation sera demandée auprès de différents fournisseurs.

Adoptée

13-03-43

AUTORISER L'ACHAT ÉQUIPEMENT INCENDIE

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un radio de communication, et d'autoriser l'achat d'un ensemble de combat pour pompier si il n'y en a plus de disponible.

Adoptée

13-03-44

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Éric Lévesque qu'a une prochaine séance de ce conseil, un règlement portant le numéro 13-150 sera adopté autorisant la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et confirmant l'adhésion de la Municipalité de Mont-St-Michel à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle. Que le projet de règlement a également été déposé au moment de l'avis de motion avec dispense de lecture à la séance du 4 mars 2013 en conformité avec les dispositions de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27-1),

Adoptée

13-03-45

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 13-150

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux, résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement 13-150 autorisant la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et confirmant l'adhésion de la Municipalité de Mont-St-Michel à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

13-03-46

ACCEPTER POUR DÉPÔT DOCUMENT DE TRAVAIL /COMPILATION DES ROULOTTES EXISTANTES ET POSSÉDANT DES DROITS ACQUIS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller Éric Lévesque, résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt un document de travail préparé par la directrice générale, portant sur la compilation des roulottes existantes et leurs droits acquis qui sont situées sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

13-03-47

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il a été proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée, il est 21h32.

*Roger Lapointe
Maire*

*Lucie Gagnon
Directrice-générale, sec-trés.*

Mont-St-Michel, 8 mars 2013